



Utilisation de données issues de l'indemnisation des dégâts dans le cadre de la gestion du sanglier en Meuse.

Philippe Vuillaume et Sébastien Collet

Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse

Résumé

Le sanglier est chassé par plan de chasse en Meuse sur 57 unités cynégétiques. Un ensemble de paramètres plutôt orientés sur la biologie sont utilisés au cours de l'année, afin de réaliser des attributions de bracelets les plus cohérentes possibles. Ainsi à titre d'exemple, des comptages sur place d'agrillage sont faits fin mai début juin. Le bilan de la saison écoulée est évidemment à prendre en considération. Certaines fédérations utilisent également le suivi des prélèvements par cartes individuelles ou d'autres procédures.

En matière de dégâts, il est intéressant de noter que deux unités cynégétiques, avec des surfaces proches bois et plaine et des populations de sangliers de même niveau, ne réagissent pas de la même manière sur le plan des dégâts de gibiers. Le sanglier cause en Meuse 98% des dégâts. Aussi, doit-on suivre également au cours de l'année les éléments de dégâts de sanglier, si l'on ne veut pas réagir avec jusqu'à un an de retard sur le plan de chasse.

Après la collecte des demandes de plan de chasse pour la saison suivante, une réunion regroupant les intérêts agricoles, forestiers et cynégétiques passe en revue les 57 massifs en observant les courbes regroupant les attributions, réalisations et évolutions des coûts d'indemnisation. Cela permet de définir des objectifs consensuels par massif vers lesquels tendre. Après les attributions de tir d'été, et avec des données de dégâts de pâtures en quintaux et re-semis de maïs, des commissions techniques locales définissent des propositions individuelles d'attributions de bracelets sanglier. Ces réunions réunissent des agriculteurs et forestiers paritairement avec des chasseurs locaux. Après collecte des dégâts de moisson et maïs, une nouvelle réunion locale a lieu en décembre proposant des réattributions éventuelles. L'évolution des dégâts est donc un facteur important pris en compte en cours de saison de chasse. D'autres paramètres liés aux dégâts sont également utiles à notre fédération. Le nombre de dossiers de dégâts pour la saison en cours au 31 décembre, la surface demandée par les agriculteurs à cette même date, la surface reconnue endommagée par les estimateurs sur les dossiers provisoires sont autant de points de comparaison d'une année sur l'autre. Enfin, l'utilisation d'outils modernes comme les SIG, cartographies aériennes sont parfois nécessaires dans des secteurs précis. Ce genre de démarche peut être poussée techniquement loin en incorporant des outils supplémentaires comme le GPS, ce que nous ne faisons pas en Meuse. Il est important de ne pas vouloir trop compliquer le suivi, au risque d'être aveuglé par les détails au détriment de l'essentiel.

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est souvent un équilibre technique, financier et politique recherché par tous. Chaque partie défend ses intérêts avec conviction. L'introduction de données liées aux dégâts de gibiers a le mérite de jouer sur un registre de clarté et de transparence, tout en permettant d'augmenter notre réactivité dans la procédure de plan de chasse.

*
* *

Historique et Contexte

Le sanglier est un des gibiers de base du département de la Meuse, si ce n'est le gibier de base aujourd'hui. Celui-ci fait l'objet de tentatives de gestion depuis plus de 30 ans. Les premières règles reposaient sur des restrictions de tir, puis des systèmes de points ou boutons ont été mis en place. Des quotas de points étaient acquis en début d'année cynégétique, puis affectés selon un barème, aux animaux prélevés. Enfin, des Groupements d'intérêt cynégétique ont vu le jour et ont appliqué rapidement des plans de chasse sur leur zone d'intervention.

En 1997, le plan de chasse sanglier a été généralisé à l'ensemble du département de la Meuse. L'arrêté préfectoral qui l'a instauré, a suivi de près la signature d'une convention de partenariat liant la Chambre d'Agriculture et la Fédération des Chasseurs. Cette convention avait pour but de définir les rôles de chacun dans la procédure plan de chasse annuelle. Les dégâts de gibier en Meuse sont provoqués à 98% par le sanglier, ce qui explique la focalisation du département sur l'espèce pour tout ce qui a trait aux dégâts agricoles.

Les bases du plan de chasse

Celui-ci intègre 57 unités cynégétiques ou massifs (figure 1a).

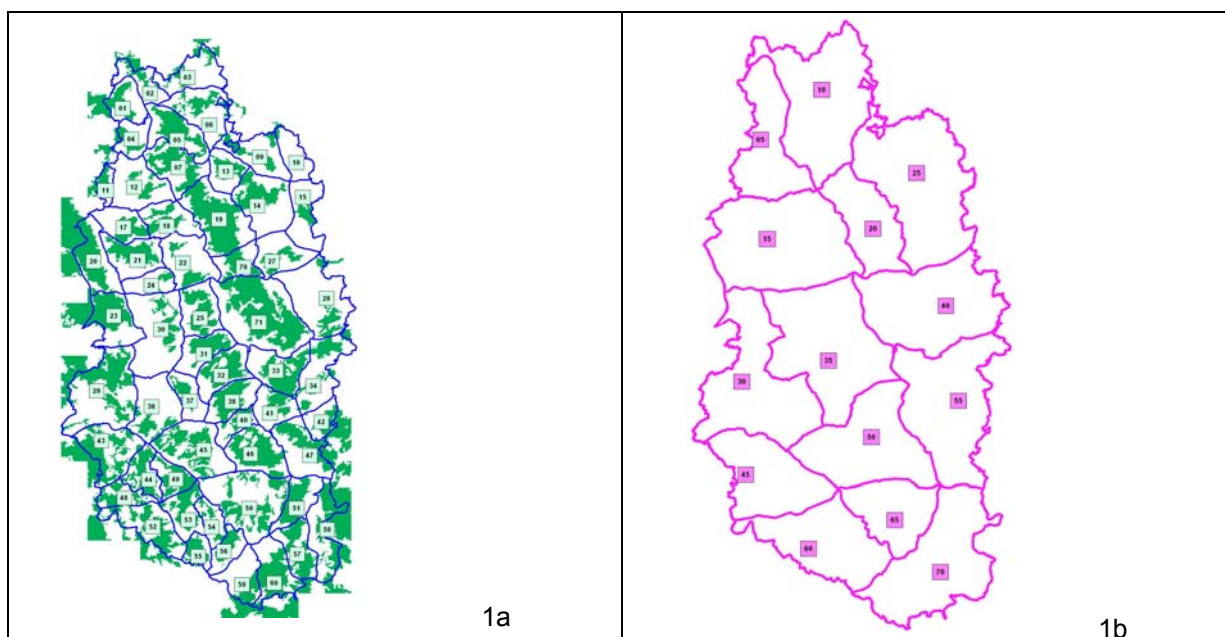


Figure 1 Localisation des massifs cynégétiques (1a) et des Comités Techniques Locaux (1b) dans le département de la Meuse

Chacun est séparé de ses voisins par des limites naturelles (rivières) ou artificielles (autoroutes, canaux, TGV,...). Si certaines limites sont infranchissables, d'autres permettent des échanges de population de sangliers. La gestion du sanglier repose sur des regroupements de massifs, qui sont au nombre de 14. Ces regroupements sont intitulés Comités Techniques Locaux ou CTL (figure 1b). Ils rassemblent paritairment des agriculteurs et des forestiers avec des chasseurs locaux. Leur rôle consiste à suivre les attributions et réalisations de la zone concernée, ainsi que les données de dégâts. Ils peuvent participer à la prévention des dégâts avec des clôtures et sont une force de proposition pour la Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage.

Utilisation des données de dégâts dans le domaine financier

Les dégâts sont responsabilisés en Meuse par l'intermédiaire d'un indice calculé pour chaque massif. Il correspond au coût des dégâts par hectare corrigé (20 hectares de plaine = 1 hectare de bois) modulé par la recette des bracelets sanglier.

Ainsi, si les dégâts sont supérieurs aux recettes bracelets, le massif est pénalisé proportionnellement au quotient ; si les dégâts sont inférieurs, alors le massif est favorisé en proportion sur l'indice.

Les massifs sont classés les uns par rapport aux autres et 4 curseurs arithmétiques sont positionnés définissant 5 classes de massifs. Les curseurs correspondent respectivement à la moyenne indiciaire départementale, la moitié, le double et le quadruple.

Les 5 classes indiciaires définissent 5 classes de massifs sur lesquels sont appliqués 5 prix de bracelets sanglier (figure 2).

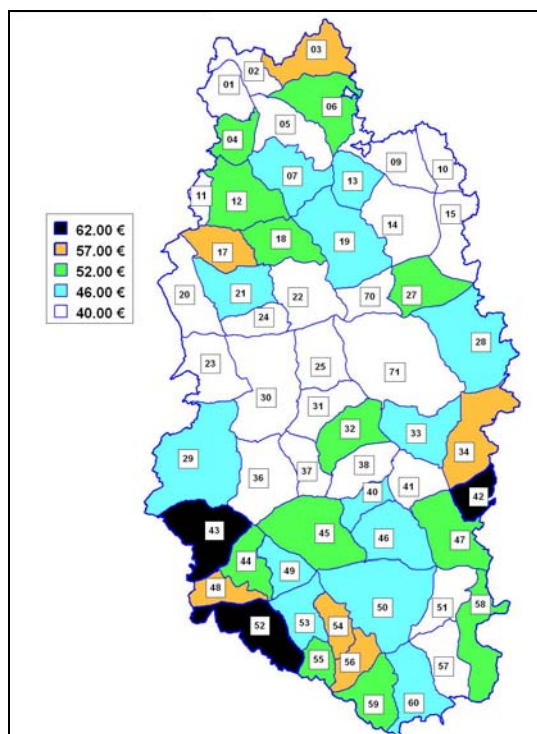


Figure 2 Classification 2006 des massifs avec les 5 prix de bracelets sangliers

Ces prix de bracelets modulés, plus les bracelets gibier rouge à un prix qui ne doit pas être excessif, plus une cotisation territoire modulable en fonction du nombre de bracelets aux 100 hectares corrigés, constituent les bases des recettes de dégâts de gibier en Meuse

Utilisation des données de dégâts dans le domaine technique

L'exemple de 2 massifs ayant des structures proches est révélateur de l'intérêt à incorporer des données de dégâts de gibier dans la gestion annuelle du sanglier.

Les deux massifs ont chacun 2300 hectares de bois et 7700 hectares de plaine. La répartition des forêts n'est pas significativement différente dans l'un ou l'autre des massifs. Depuis 4 ou 5 ans, ces deux massifs ont des attributions globalement comprises entre 100 et 200 sangliers.

Pour un massif, le niveau des dégâts est stable et proche de 10.000 euros, alors que le deuxième oscille entre 20.000 et 50.000 euros depuis 4 ans (figure 3).

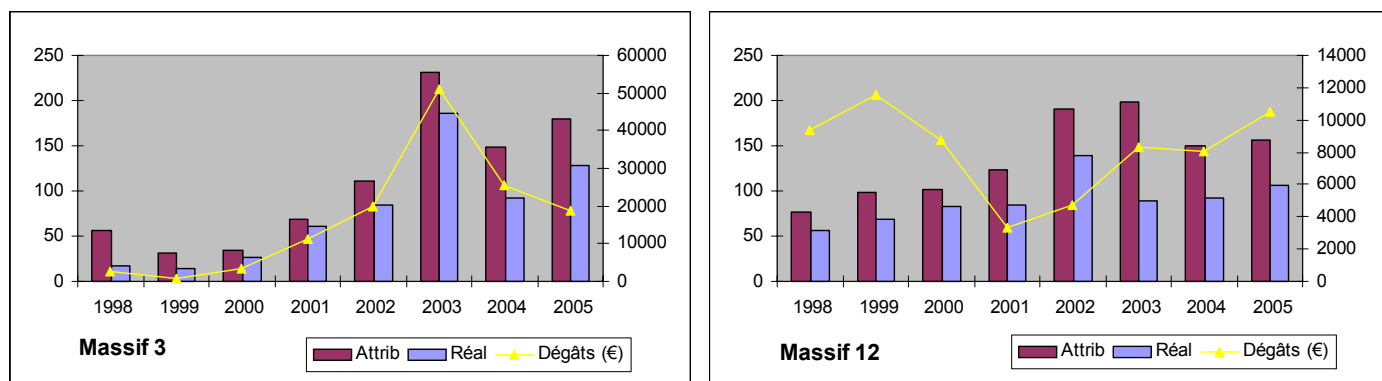


Figure 3 Comparaison de 2 massifs de la Meuse

Les massifs sont proches en répartition bois – plaine et en niveau de sangliers, pourtant les dégâts sont très différents. Les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets. C'est la raison pour laquelle, les données liées aux dégâts sont incorporées dans la procédure annuelle de plan de chasse.

Dans l'exemple cité, le passage de 667 à 1492 quintaux détruits pour le même massif doit engendrer des conséquences sur le niveau des attributions de bracelets sangliers.

Les hectares de maïs ressemés sont également regardés, même s'ils ne reflètent pas strictement la population ; ils peuvent donner une idée également de la prévention locale des dégâts.

Le CTL propose des attributions par plan de chasse qui sont regardées, puis validées par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

CTL n°2

La deuxième réunion du CTL se déroule début décembre. Un formulaire obligatoire permet de réaliser un bilan à mi-saison. Les cartes individuelles de suivi ne sont pas utilisées à ce jour en Meuse.

Les données recueillies sont transmises aux membres du CTL, accompagnées des quintaux détruits en céréales et colza, mais également en maïs ensilage et grain. Une comparaison est opérée entre plusieurs années (tableau 2).

Tableau 2 - Dégâts en quintaux du massif 23 par commune

Commune	BLE	MAIS FOURRAGER	MAIS GRAIN
AUTRECOURT SUR AIRE massif 23			105.00 Qx
AUZEVILLE EN ARGONNE massif 23		325.60 Qx	
BEAULIEU EN ARGONNE massif 23			
BRIZEAUX massif 23		143.70 Qx	11.68 Qx
FOUCAUCOURT SUR THABAS massif 23		35.70 Qx	37.50 Qx
FUTEAU massif 23			
NUBECOURT massif 23		199.20 Qx	
RARECOURT massif 23		504.00 Qx	
WALY massif 23	122.77 Qx	288.00 Qx	54.60 Qx
Total massif 23	122.77 Qx	1 496.20 Qx	208.78 Qx

Le descriptif par commune permet de visualiser les zones locales plus concernées par les dégâts et sur lesquelles les attributions doivent être ciblées et raisonnées.

Le CTL propose des attributions complémentaires qui sont ensuite regardées, modifiées puis validées par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Après signature des arrêtés par la Préfet, les bracelets sont disponibles avant Noël.

Bilan de fin d'année civile :

Celui-ci est interne à la fédération des Chasseurs et il est basé sur des paramètres simples tels que le nombre de dossiers provisoires par nature de culture, les surfaces déclarées détruites par les agriculteurs, les surfaces endommagées ou détruites déterminées par les estimateurs départementaux,...

En le comparant d'année en année, une première tendance partielle est connue pour les prairies et les cultures d'hiver.

Il est parfois nécessaire de travailler à une échelle différente et plus précise. Il s'agit alors de suivre des cas particuliers.

Les cas particuliers

Le traitement doit être ciblé et nécessite l'utilisation d'outils spécialisés

Système d'information géographique

Le logiciel utilisé en Meuse est Géoconcept. En fonction des besoins et des données disponibles, des illustrations sont créées permettant une analyse plus fine des actions locales à mener (figure 5).

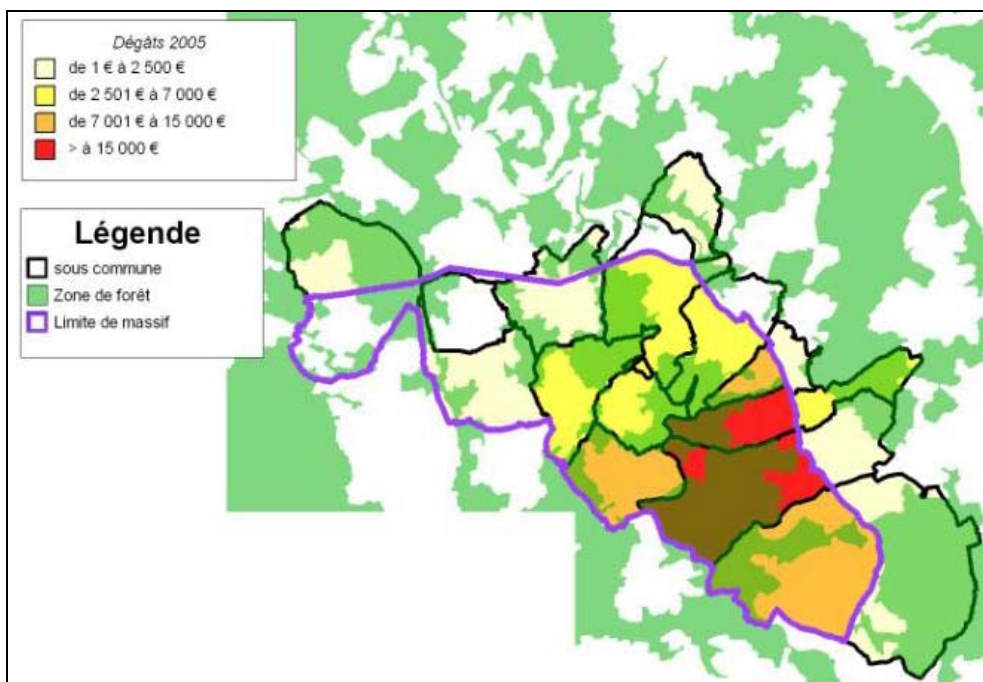


Figure 5 Cartographie d'une région sur SIG

L'exemple présenté indique clairement que les dégâts de gibier ne sont pas répartis de façon homogène dans le massif. Certaines zones forestières semblent plus concernées que d'autres. Il est donc évident de ne pas attribuer des bracelets sanglier selon la même proportion à l'ensemble des territoires du massif étudié.

Vues aériennes

La détention d'une couverture aérienne du département de la Meuse permet de descendre à une échelle communale ou intercommunale. Il s'agit d'une utilisation graphique simplifiée sur laquelle sont reportées les parcelles agricoles pour lesquelles des dégâts ont été enregistrés. Si l'on superpose les différents territoires chassables, on visualise clairement les secteurs probables d'où proviennent les sangliers (figure 6).

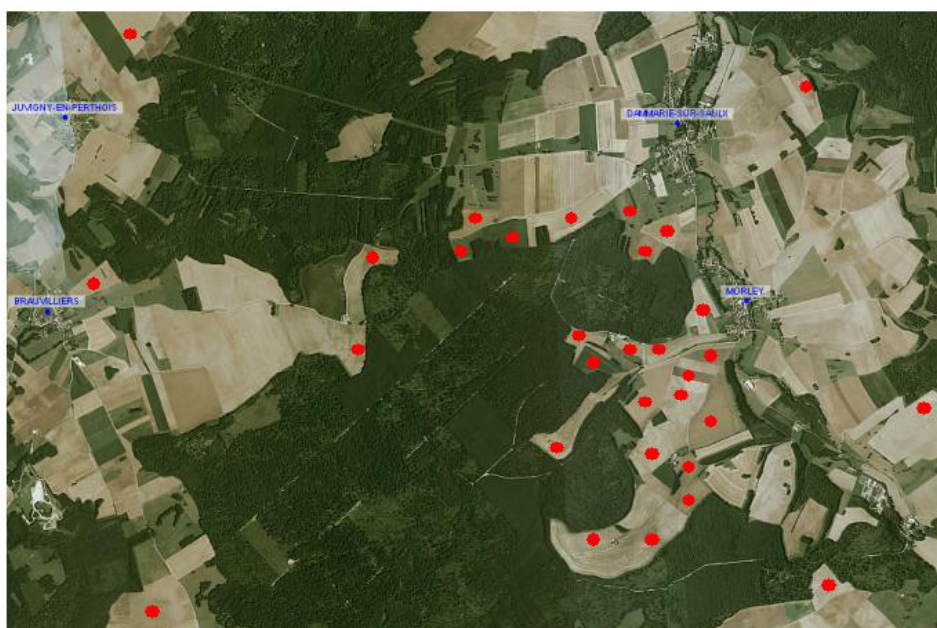


Figure 6 Utilisation de vue aérienne : positionnement des dégâts agricoles

On observe que les parcelles à dégâts entourent une zone forestière particulière. Il s'agira d'appliquer une attribution ciblée sur les lots de chasse concernés.

Autres outils

Le GPS est l'un de ces outils modernes et performants, susceptible d'être utilisé. Il ne l'est pas en Meuse, mais certaines fédérations en ont l'usage.

Ce type d'outil permet une acquisition de données qui peut être automatisée et surtout qui autorise un traitement informatique et statistique des éléments recueillis.

Dans ce domaine, les possibilités de travail sont extrêmement importantes et peuvent varier d'un département à un autre au gré des besoins.

Conclusion

Il apparaît important d'insister sur 3 points dans le cadre de l'intégration des données de dégâts dans la gestion du sanglier en Meuse :

L'utilisation et l'intégration des données dégâts sont des gages d'objectivité et de transparence vis-à-vis de nos différents partenaires. Ils permettent le dialogue et l'obtention d'objectifs consensuels.

L'intégration des données de dégât en cours de saison de chasse permet de réaliser une correction sans attendre 6 mois ou 1 an plus tard. Le défaut souvent reproché au plan de chasse se voit ainsi compensé.

Il semble important de ne pas se retrancher derrière une gestion trop artificielle et technocratique par l'utilisation d'outils modernes et performants. C'est ce qui fait dire que les détails peuvent parfois rendre aveugles. Il est donc bon de prendre de la hauteur et de se rappeler que la gestion du sanglier n'est pas une science exacte.